

Règlement – Course Les Arcades de l'Aqueduc du 22 Mars 2026

Sommaire

Règlement.....	1
1) ORGANISATION	2
2) CHALLENGE.....	2
3) PARCOURS	2
4) AVERTISSEMENT.....	2
5) REGLEMENT	2
6) PARTICIPATION	2
7) RESPONSABILITE-ASSURANCE	3
8) INSCRIPTIONS	3
9) DEPART	3
10) SECURITE	4
11) MISE HORS-COURSE	4
12) RESULTATS.....	4
13) RAVITAILLEMENTS	4
14) RECOMPENSES.....	4
15) DROIT D'IMAGE ET DE LA PROPRIETE	4

Siège social : MAIRIE Place de la république 91490 MILLY LA FORÊT
Site Internet : <https://www.sadmilly.fr/>

1) ORGANISATION

L'organisation de la 28ième édition de la Course Les Arcades de l'Aqueduc est assurée par l'Association Sports Aventures Découvertes de Milly la Forêt (SAD).

2) CHALLENGE

La course les Arcades de l'Aqueduc est inscrite au calendrier Départemental des Courses Hors Stade 2026 et fait partie du **Challenge Running de l'Essonne**.

3) PARCOURS

Principalement sur des chemins forestiers, à proximité de zone Natura2000 : bien rester sur les chemins et garder une certaine discrétion (pas de cris, musique...recommandations ONF).

4) AVERTISSEMENT

Le principe du Challenge Running de l'Essonne est de proposer des courses dont la caractéristique essentielle est la difficulté même du parcours en distance, dénivelé et nature de terrain. Chaque concurrent prenant le départ en est averti et accepte les difficultés et les risques liés à ce type de course.

5) REGLEMENT

L'engagement implique l'acceptation du présent règlement et du principe de l'épreuve. Chaque concurrent s'engage à en avoir pris connaissance lors de son inscription par internet.

6) PARTICIPATION

Deux courses sont ouvertes à tous, licencié(es) ou non licenciés(es) âgés **de 16 ans pour le 13 KM et 18 ans pour le 23 KM à la date des épreuves**. Les concurrents non licenciés devront être en possession d'un certificat médical de non contre-indication de moins d'un an à la pratique de la course à pied en compétition ou du **PPS (Parcours Prévention Santé)**. Ce document est obligatoire et exigé lors de l'inscription sur internet ou lors des inscriptions sur place. Lien du formulaire **PPS** : <https://pps.athle.fr>.

Une randonnée découverte de 8 km **sans bâton** et **non chronométrée** est également proposée.

Une course gratuite pour les enfants, non chronométrée, les Galopins des Arcades autour du stade pour les 7 à 11 ans et sous la responsabilité des parents vient compléter le choix des épreuves.

Siège social : MAIRIE Place de la république 91490 MILLY LA FORÊT

Site Internet : <https://www.sadmilly.fr/>

7) RESPONSABILITE-ASSURANCE

Les participants courent ou marchent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident ou de vol.

L'épreuve est couverte par une assurance en RC auprès de la MMA pour toute cause liée à l'organisation, conforme aux articles 1.321-7 du code du sport.

Du fait de la difficulté du parcours, le temps d'intervention des secours pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu de l'accident, et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel survenus sur le lieu des épreuves.

8) INSCRIPTIONS

L'inscription et le montant de l'engagement se font sur le site de la société Protiming :

www.protiming.fr/ . Le paiement en ligne est obligatoire.

- **Course de 13 km : 15 €** par Internet (+ frais inscription en ligne)
- **Course de 23 Km : 18€** par Internet (+ frais inscription en ligne)
- **Randonnée guidée et sans bâton : 6 €** par Internet (+ frais inscription en ligne)

La date limite pour les inscriptions par Internet est le **20 Mars 2026 à midi**.

Aucune inscription ne sera prise par courrier.

A noter : Les Inscriptions sur place seront ouvertes, **uniquement pour les 2 courses** et selon les dossards disponibles :

- **Prix Engagement sur place : Pour le 13 km : 20 € - Pour le 23 km : 25 €**

Pas d'inscription sur place pour la randonnée

Les inscriptions seront limitées à 650 concurrents sur l'ensemble des 2 courses et à 50 randonneurs.

Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué sauf annulation par l'organisateur.

Renseignement : www.sadmilly.fr/ ou adresse mail : sad.course.rando@gmail.com

9) DEPART

Le départ des courses sera donné au Gymnase Municipal, rue de l'Hermite Milly la Forêt

- **9H30 pour le 23 km**
- **9H45 pour le 13 km**
- **9H50 pour la randonnée guidée, sans bâton et non chronométrée**
- **10H00 pour le Galopin des Arcades**

Le retrait des dossards s'effectuera :

- **Le samedi de 16H30 à 18H30 et le dimanche à partir de 7H45 au Gymnase, rue de l'Hermite.**

Un vestiaire avec consigne (N° de votre dossard) et les douches seront disponibles.

Le stationnement se fait à l'extérieur du stade et ceci dans le respect des règles de stationnement sur la voie publique sous la responsabilité du propriétaire du véhicule.

Siège social : MAIRIE Place de la république 91490 MILLY LA FORÊT

Site Internet : <https://www.sadmilly.fr/>

10) SECURITE

Un poste de secours **La Croix Blanche 91** et un **Médecin** assurent les interventions de sécurité. Des signaleurs bénévoles seront placés sur le circuit pour aiguiller les concurrents et surveiller la régularité de l'épreuve. Un numéro **Appel d'Urgence** sera affiché le jour de l'épreuve sur les tables Retrait des Dossards : à enregistrer sur votre téléphone pour prévenir en cas de problème.

11) MISE HORS-COURSE

Au cours de l'épreuve, tout concurrent présentant des signes sérieux de fatigue ou de défaillance peut être arrêté. S'il décidait de continuer, il le ferait sous son entière responsabilité. Sera également mis hors course tout concurrent ne respectant pas le tracé du parcours, affichant un comportement déloyal, dangereux vis-à-vis des autres coureurs ou ne respectant pas l'environnement. Le parcours est balisé à l'aide de rubalises, placées à intervalles réguliers. Tout coureur qui ne rencontre plus de signes de balisage, doit rebrousser chemin, jusqu'à retrouver le parcours balisé.

12) RESULTATS

Les résultats informatisés seront disponibles sur le site Protiming. Toute réclamation devra être faite sur les lieux et le jour même de la course.

13) RAVITAILLEMENTS avec votre Eco gobelet

- **Course 13 KM** : 1 point d'eau à mi-parcours. Les gobelets sont supprimés.
- **Course 23 KM** : 1 ravitaillement et 1 point d'eau. Les gobelets sont supprimés.
- **Un ravitaillement pour tous les participants à l'arrivée au stade.**
- **Rappel** : Il est demandé aux concurrents de rien jeter aux abords des points de ravitaillements et tout au long du parcours. L'organisateur s'engage auprès de l'ONF à laisser les sentiers et chemins dans le même état de propreté qu'il les a trouvés : **soyons tous éco-responsable.**

14) RECOMPENSES

Un cadeau sera remis à chaque participant.

Récompenses aux 3 premiers du classement scratch et la première féminine et premier masculin pour les catégories : Junior, Espoir, Senior, Masters pour les 2 courses.

Seuls les concurrents présents à la cérémonie des récompenses pourront prétendre à leurs lots.

15) DROIT D'IMAGE ET DE LA PROPRIETE

Les participants, par leur engagement aux épreuves, autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. De la même manière, les participants, par leur inscription aux épreuves du 13 km et 23 Km autorisent les organisateurs à publier les résultats (noms, prénoms, année de naissance...).

Tout participant reconnaît, du fait de son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses et obligations.

Siège social : MAIRIE Place de la république 91490 MILLY LA FORÊT

Site Internet : <https://www.sadmilly.fr/>